



CABINET

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 15 septembre 2020

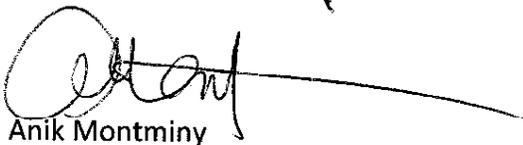
Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettrez, au nom de la députée de Maurice-Richard, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 16 septembre, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de cabinet,



Anik Montminy

p.j.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

(Art. 97 et ss. RAN)

« QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la situation sanitaire (liée à la COVID-19) est très préoccupante au Québec;

QU'ELLE reconnaisse que la population doit pouvoir avoir accès aux critères précis justifiant le maintien et la mise en place de mesures par le gouvernement, de même que d'être informée des conditions qui permettront de mettre fin à l'urgence sanitaire;

QU'ELLE reconnaisse que davantage de transparence facilite l'adhésion de la population aux mesures gouvernementales et permet aux citoyens de réorganiser leur vie professionnelle et familiale de manière cohérente afin de s'y conformer;

QU'ELLE demande au gouvernement de déployer des efforts additionnels pour la mise en place de mesures visant à freiner la transmission du virus;

QU'ELLE demande au gouvernement de déployer des effectifs additionnels pour la mise en place de mesures visant à prévenir les conséquences de la crise sur la recrudescence des troubles mentaux et de la violence familiale;

QU'ENFIN, l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de réviser son plan d'action en précisant les critères et protocoles de manière détaillée afin de faciliter la compréhension de la population, notamment en matière de santé pour les ressources d'hébergement publiques et privées pour les personnes âgées ainsi que pour les milieux de garde et d'enseignement, et de le déposer à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais. »

Présentée par la députée de Maurice-Richard

Le mercredi 16 septembre 2020